



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

FEB 22 1983

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/38/94  
S/15612  
18 février 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-huitième session  
Point 37 de la liste préliminaire\*  
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-huitième année

Lettre datée du 16 février 1983, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour information, le texte de la déclaration de l'Agence de presse du Viet Nam en date du 12 février 1983 relative à la violation par la Chine du territoire vietnamien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la République  
socialiste du Viet Nam auprès de  
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) HOANG BICH SON

\* A/38/50

ANNEXE

DECLARATION DE L'AGENCE DE PRESSE DU VIET NAM

Selon des sources étrangères, la Chine a autorisé des sociétés des Etats-Unis à prospector les eaux territoriales d'Oanh Ca, dans le golfe de Bac Bo (Golfe du Tonkin) et à en extraire du pétrole et du gaz.

Dans ces circonstances, l'Agence de presse du Viet Nam est autorisée à faire la déclaration suivante :

A maintes reprises, le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam, s'appuyant sur des données historiques et juridiques solides, a affirmé sa souveraineté sur les eaux territoriales et le plateau continental du Viet Nam ainsi que sur toutes les ressources naturelles de ces zones.

En commettant l'acte mentionné, la Chine a violé la souveraineté du Viet Nam.

Les sociétés étrangères qui se livrent à la prospection et à l'extraction du pétrole et du gaz en violant la souveraineté du Viet Nam auront à assumer toutes les conséquences de leurs actes illégaux.

HANOI, le 12 février 1983

-----